

**Déclaration unitaire GT du 9 avril – personnels sociaux**

Cette rencontre, vous en conviendrez, suscitait chez nos collègues assistantes sociales et conseillères techniques de service social beaucoup d’attentes. Déjà parce qu’elle a été repoussée à deux reprises mais aussi parce que nous attendions enfin des décisions fortes en faveur de notre profession au moins à la hauteur de ce qu’ont perçu les infirmières scolaires.

Après une forte mobilisation lors des journées de grève des 1er février et 19 mars, c’est ce que nos collègues sont massivement venues vous signifier le vendredi 22 mars, date initialement prévue pour ce GT. Près de 1000 d’entre elles sont venues de toute la France exprimer leur ras le bol face à ce que nous interprétons tous comme une forme de mépris. 1000 sur un effectif de 3000 assistantes sociales et conseillères techniques de service social ! Rendez vous compte ! Un tiers de nos collègues étaient dans la rue à paris, sans compter des rassemblements tenus dans le même temps ailleurs sur le territoire ! A cela, ajoutons un autre chiffre :15000 c’est le nombre de signataires de la pétition mise en ligne début février.

Depuis plusieurs mois, pour ne pas dire années, nos organisations vous alertent sur l’urgence à entendre la situation dégradée des personnels que nous représentons. La faiblesse des grilles indiciaires couplée à l’exclusion injustifiable du CTI en 2022 démontre le peu de reconnaissance accordée par le ministère et plus largement le gouvernement à des personnels pourtant en première ligne chaque jour sur de nombreux sujets affichés comme des priorités politiques. Les moyens très largement insuffisants provoquent non seulement une impossibilité à faire face aux besoins mais aussi un épuisement constant pour l’ensemble de nos collègues.Pour nos collègues du service social en faveur des élèves, intervenir sur plusieurs établissements chaque semaine avec une présence perlée implique un travail dans l’urgence et une charge mentale épuisante face à la nécessité de prioriser chaque jour entre des situations toutes plus urgentes les unes que les autres. Quant aux personnels sociaux des crous et universités, ils continuent à faire face à une demande toujours très forte des étudiants dont les difficultés sociales n’ont cessé de croître. Enfin, les assistantes de service social du personnel font face à l’explosion de la souffrance des personnels. A ceci s’ajoute pour les conseillers techniques de service social, le fait d’assumer deux fonctions difficilement compatibles au regard de la charge de travail de conseiller technique et de chef de service.

Car oui, c’est cela la réalité quotidienne de nos collègues : choisir entre plusieurs priorités, plusieurs urgences, le tout sans jamais disposer du temps nécessaire pour répondre à toutes les demandes. Aujourd’hui, beaucoup de nos collègues expriment un découragement face à une telle situation et en l’absence de toute perspective d’amélioration, oscillent entre volonté de quitter un emploi pour lequel elles sont pourtant pleinement investies ou une démobilisation dans l’exercice de leurs missions.

Nous vous le disons encore une fois avec gravité : la situation ne peut plus durer, il est urgent d’apporter des réponses concrètes aux demandes que nous portons tant sur la question salariale que sur la question des moyens à travers des créations de postes.

Les attentes de nos collègues sont fortes : elles réclament une revalorisation indiciaire à la hauteur de leur engagement quotidien, la reconnaissance de leur niveau de formation et des responsabilités exercées à travers l’attribution de grilles de catégorie A type. Les documents préparatoires à ce groupe de travail démontrent que la mesure des enjeux n’a pas été prise. Une revalorisation indemnitaire ne saurait répondre aux attentes des personnels sociaux. Les modalités de répartition proposées sont de plus, particulièrement inacceptables : il ne saurait y avoir une différenciation entre académies au prétexte de difficultés d’attractivité localisées ici ou là. Par ailleurs, il s’agit là d’une incohérence totale avec les revalorisations précédentes dont le ministère souhaitait qu’elles permettent une convergence indemnitaire entre les académies. Comment justifier que ce qui était un objectif affiché il y a deux ans soit désormais considéré comme une limite ? Comment expliquer à nos collègues qu’une fois la convergence quasiment atteinte, il faut s’empresser de recréer les conditions d’une inégalité territoriale ?

Lors de ces audiences, la conseillère sociale a exprimé un seul engagement : une revalorisation dès cette année à la même hauteur que celle gagnée par les infirmières de l’éducation nationale à savoir 200 euros net mensuel, précisant que le budget nécessaire était prévu. Le report à deux reprises de ce groupe de travail trouvait son origine, encore réaffirmé le 22 mars dernier tant par la conseillère sociale que par la DGRH, dans l’attente d’arbitrages sur les modalités de cette revalorisation entre indemnitaire et indiciaire. Nous prenons donc acte que le ministère de l’Éducation nationale a perdu cet arbitrage et le regrettons. Nous avons bien compris que le ministère n’avait pas la main sur une amélioration de nos grilles indiciaires, qui sont, rappelons le, les plus basses de toutes les catégories A . Toutefois c’est dans ce ministère que les effectifs d’assistantes sociales et de conseillères techniques de service social sont les plus nombreux aussi nous vous demandons avec force à ce que le ministère puisse réellement faire le nécessaire tant auprès des affaires sociales qu’auprès de la Fonction Publiques pour qu’une revalorisation indiciaire soit mise en œuvre et que le versement du CTI aux personnels sociaux du MEN soit acté.

Vous le savez parfaitement, les indemnités sont par nature soumises à de possibles modifications à l’image de la proratisation inacceptable des primes REP et REP+ et ne comptent pas dans le calcul des retraites; les personnels sociaux des universités et des CROUS risquent fort d’être exclus de cette revalorisation, le panorama envoyé démontre à ce titre à quel point le décrochage s’est opéré lors des précédentes revalorisations indemnitaires entre les différents services des personnels sociaux de l’Éducation Nationale.

Pour conclure ce propos liminaire, nous vous le disons clairement : le compte n’y est pas du tout. Pire, vos propositions à bien des titres nous semblent être un motif supplémentaire pour alimenter la colère de nos collègues. Selon nos calculs, l’enveloppe budgétaire issue de vos propositions ne permet même pas de couvrir l’unique engagement pris par le ministère d’une revalorisation à hauteur de 200 euros net mensuel. Dans un tel contexte où s’expriment depuis plusieurs semaines la colère des assistantes sociales et conseillères techniques de service social, c’est là un manque de respect inacceptable.

Nous vous l’exprimons avec force :si notre revendication porte bien sur l’indiciaire c’est parce qu’entres autres arguments, l’indemnitaire entraîne une inégalité de traitement or vous introduisez une différenciation géographique qui aggrave cette inégalité, non seulement vos propositions ne répondent pas aux revendications mais elles vont encore plus loin dans les différences de salaire entre les personnels. Nous nous opposons à toute distinction dans le montant qui doit être versé à l’ensemble de nos collègues, assistantes sociales comme conseillères techniques : service social en faveur des élèves, service social du supérieur et service social du personnel.

Nous demandons aussi que conformément aux éléments transmis lors des deux dernières audiences avec le cabinet de la ministre, le montant de cette revalorisation s’élève à minima à 200 euro mensuel.

Enfin, nous réaffirmons notre exigence que cette revalorisation s’effectue sous forme indiciaire.

**Les assistantes de service social et les conseillères techniques de service social sont en colère et plus que jamais déterminées. Encore le 4 avril dernier elles ont rejoint les cortèges de défense du Travail Social. D’autres actions, d’autres mobilisations sont déjà prévues. Les personnels sociaux de l’Éducation nationale lutteront jusqu’à ce que leurs revendications soient entendues !**